

RAPPORT N° 97/1-30
au Conseil Municipal

OBJET

**AUTORISATION DE RESILIER LE MARCHÉ DE FOURNITURE
DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE
(LOTS 14, 15, 16, 20 ET 25), SUITE A LA DEFAILLANCE
DU FOURNISSEUR DEVILLECOURT**

Par Délibération n° 95/5-04 du 6 octobre 1995, vous avez autorisé la passation d'un appel d'offres de fourniture de denrées alimentaires sous la forme d'un marché à bons de commande et à lots (60 lots au total) pour une durée maximale de trois ans.

Ce marché a été notifié le 19 février 1996 au fournisseur DEVILLECOURT pour les lots :

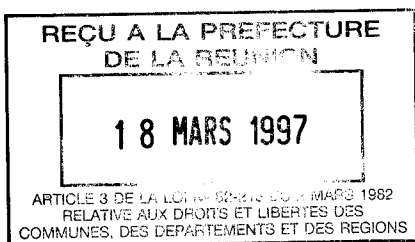
- 14 : Haricot rouge,
- 15 : Haricot blanc,
- 16 : Pois de cap,
- 17 : Saucisse de Strasbourg,
- 18 : Cassoulet en boîte de 5/1.

Par courrier en date du 1er octobre 1996, les établissements DEVILLECOURT ont émis le souhait de ne pas donner suite à ce marché pour les années 1997 et 1998 en raison de la cessation d'activité de leur entreprise.

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à résilier aux torts exclusifs du titulaire le marché de denrées alimentaires conclu pour les Lots 14, 15, 16, 20 et 25.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 97/1-30
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 7 mars 1997

OBJET

**AUTORISATION DE RESILIER LE MARCHÉ DE FOURNITURE
DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE
(LOTS 14, 15, 16, 20 ET 25), SUITE A LA DEFAILLANCE
DU FOURNISSEUR DEVILLECOURT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le Rapport n° 97/1-30 du Maire ;

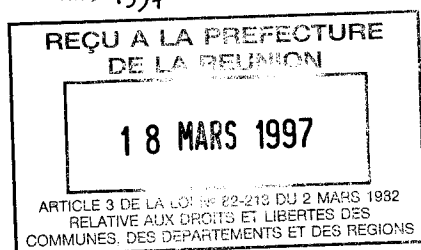
Vu le rapport de Monsieur Gilbert GERARD, 11ème Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission, Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise la procédure de résiliation du marché de denrées alimentaires pour les Lots 14, 15, 16, 20 et 25 conclu avec les Etablissements DEVILLECOURT.

Fait à Saint-Denis
le, 13 MARS 1997



LE MAIRE
Michel TAMAYA